



# COMMUNAUTE DE COMMUNES

## DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 5 FEVRIER 2026

Nombre de membres  
du Conseil  
Communautaire : **48**

Nombre de membres  
qui se trouvent  
en fonction : **48**

Nombre de délégués :  
- présents : **34**  
- représentés : **6**  
TOTAL **40**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 février à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

#### Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M- Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe - - - M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire -	
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> - -	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	
<i>Pour la commune de DINSCHEIM/BR. :</i> - M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBOURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLISHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire - M. David PAULY, Cons. Mun.	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe	<i>Pour la commune d'OVERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire -
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire -	M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun.	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Adjoint M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe -	-	<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTLER, Adjointe
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe

#### Membres représentés :

M. Bruno EYDER	ayant donné procuration à M. Jean BIEHLER
Mme Marie-Reine FISCHER	ayant donné procuration à M. Laurent JUSZCZAK
Mme Marie-Mad. IANTZEN	ayant donné procuration à M. Gilbert ROTH
Mme Solène HOEHN	ayant donné procuration à M. Eric FRANCHET
M. Jean-Michel WEBER	ayant donné procuration à M. Laurent FURST
M. Marc DECKERT	ayant donné procuration à M. Jean-Luc SCHICKELE

#### Membre titulaire représenté par son suppléant :

-

#### Membres excusés :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM  
Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe d'OVERHASLACH  
M. Fabien SCHMITT, Adjoint de DACHSTEIN

#### Assistait en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

Accusé de réception en préfecture  
067-246701064-20260205-DE-26-08-DE  
Date de télétransmission : 06/02/2026  
Date de réception préfecture : 06/02/2026

**OBJET : DEVELOPPEMENT ET ACTIONS ÉCONOMIQUES – ZONE D'ACTIVITES « ACTIVEUM »,  
1<sup>ère</sup> TRANCHE – EXTENSION DE LA SOCIETE L&L PRODUCTS: CONCLUSION D'UNE  
CONVENTION DE SOUSTRACTION DE VOLUME EN ZONE INONDABLE**

---

**N° 26-08**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** sa délibération N° 00-44 du 20 décembre 2000, décidant de vendre à la Société CORE PRODUCTS (désormais L&L PRODUCTS) une emprise foncière de 600 ares sise dans le périmètre d'aménagement de la 1<sup>ère</sup> tranche de la Zone d'activités « ACTIVEUM », en vue de son implantation ;

**CONSIDERANT** que cette entreprise souhaite, dans un contexte de croissance soutenue, accompagner son développement par l'évolution de son infrastructure industrielle actuelle, en optimisant ses capacités de production et de stockage par l'extension et le réaménagement de son site actuel, consistant à la création d'un bâtiment de 8.520m<sup>2</sup> (5.220m<sup>2</sup> dédiés à la production et 3.300m<sup>2</sup> dédiés au stockage en partie Sud de sa propriété foncière ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2019 approuvant le Plan de Prévention du Risque d'Inondation (P.P.R.I) du bassin versant de la Bruche ;

**CONSIDERANT** que la zone d'activités « ACTIVEUM » a, à cette occasion, été classée en zone inondable ;

**CONSIDERANT** que le projet d'extension et de réaménagement de la Société L&L PRODUCTS se situe ainsi en zone inondable ;

**CONSIDERANT** qu'il a, néanmoins, été autorisé moyennant la compensation du volume soustrait en l'occurrence à la zone inondable ;

**VU** l'arrêté préfectoral, en date du 5 juin 2020, portant autorisation environnementale au titre des articles L.181-1 et suivants du Code de l'Environnement autorisant notamment la Communauté de Communes à créer un bassin de compensation pour l'extension de la Zone d'Activités « ACTIVEUM » ;

**CONSIDERANT** que la 1<sup>ère</sup> phase de ce bassin a été réalisée par la Communauté de Communes ;

**CONSIDERANT** que la capacité de ce bassin est susceptible de compenser la totalité du volume soustrait par le projet d'extension et de réaménagement de la Société L&L PRODUCTS ;

**CONSIDERANT** que le volume à compenser dans ce contexte est estimé à 5.024 m<sup>3</sup> ;

**VU** le projet de convention de compensation de soustraction de volume en zone inondable à conclure dans ce contexte avec la Société L&L PRODUCTS, diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 5 février 2026 ;

**SUR LE RAPPORT** de la Commission Réunie, en sa séance du 22 janvier 2026 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Vice-Président ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président de la séance ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

Accusé de réception en préfecture  
067-246701064-20260205-DE-26-08-DE  
Date de télétransmission : 06/02/2026  
Date de réception préfecture : 06/02/2026

à l'unanimité  
entérine

la convention de compensation de soustraction de volume en zone inondable à conclure avec la Société L&L PRODUCTS au titre de l'extension et du réaménagement de son site actuel sis dans la 1<sup>ère</sup> tranche de la zone d'activités à DUPPIGHEIM, dans les forme et rédaction proposées,

et autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à la signer.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Alain VON WIEDNER

Le Président,

  


Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 06 février 2026
- publication sur le site internet le : 06 février 2026

Accusé de réception en préfecture  
067-246701064-20260205-DE-26-08-DE  
Date de télétransmission : 06/02/2026  
Date de réception préfecture : 06/02/2026